



Communiqué de presse
A Iloni, le 13 septembre 2016

Lancement du projet-pilote pour une pêche durable du poulpe à Mbouanatsa

Dimanche 18 septembre, les habitants de Mbouanatsa, élus et pêcheurs, et le Parc naturel marin de Mayotte inaugureront un projet pilote de fermeture de la pêche sur une partie du platier afin de permettre le renouvellement de la biodiversité, notamment les poulpes, sur une durée de trois mois.

La réouverture du site aura lieu le 15 décembre et ses bénéficiaires espèrent une pêche plus abondante de poulpes de plus grosse taille, à l'instar des pêches « miraculeuses » observées sur des projets identiques menés dans plusieurs pays de la région océan Indien.



Homme pêchant le poulpe à Mayotte (Petite Terre)
(©Karani Andaza/Agence des aires marines protégées)

L'historique du projet

Depuis 2012, le Parc naturel marin fait un suivi régulier de la pêche à pied à Mayotte. Le constat des pêcheurs est sans appel : **la ressource de poulpe diminue**, ils sont moins nombreux et de plus petite taille.

Dans l'objectif d'**œuvrer pour une pêche durable**, le Parc a proposé aux communes de Bouéni et de Mtsamboro de travailler en collaboration avec la communauté des pêcheurs à pied sur la mise en place de **fermetures temporaires pour la pêche aux poulpes**.

La nécessité d'une gestion collective

Ces fermetures temporaires ayant vocation à être gérées collectivement par les villageois, un travail de sensibilisation et d'information a été initié par le Parc et les responsables des communes à partir de 2015.

Habitants, associations, élus ont ainsi été invités à une dizaine de réunions visant à la fois à restituer les résultats des états initiaux établis en 2014, à expliquer la démarche et à convaincre l'ensemble des interlocuteurs de leur responsabilité dans la réussite du projet. Ce fut également l'occasion de recueillir les interrogations et les critiques des habitants, d'y apporter des réponses et également de rappeler la réglementation relative à la pêche et au milieu marin.



Femmes pratiquant la pêche à pied, notamment du poulpe, sur le platier de Mtsahara.
(© Karani Andaza/Agence des aires marines protégées)

La phase opérationnelle

Dans la perspective de ce projet, un état initial de la ressource a été réalisé en 2014 sur les deux sites retenus, Mbouanatsa et Mtsahara, et sur un site témoin, Bandrélé. Depuis, des comptages sont réalisés environ tous les trois mois, et il y en aura un à la veille de la fermeture et un à la réouverture.

Les dernières réunions organisées par le Parc naturel marin ont permis de délimiter, avec les pêcheuses, la zone adéquate pour une fermeture temporaire.

Le projet a reçu un accueil plutôt favorable lors de ces réunions, mais celles-ci ont permis de mettre en lumière la fracture existant dans la population entre les pêcheurs occasionnels et ceux qui vivent de la vente de leur pêche de façon illégale, ainsi que l'inquiétude de la population quant au non-respect de la zone fermée à la pêche.

Les échanges ont montré l'importance d'une communication appropriée autour du projet et d'une stratégie de surveillance adaptée.

La poursuite des réunions sur le second site pilote de Mtsahara est prévue pour fin 2016 avec une mise en place effective de la fermeture prévue pour début 2017.

Ailleurs, l'expérience fonctionne...

L'ONG britannique Blue Ventures accompagne de nombreux projets de fermetures temporaires dans le sud ouest de Madagascar et anime un réseau international d'initiatives pour la pêche durable. Le Parc naturel marin entretient des échanges réguliers avec l'ONG depuis 2014 afin de bénéficier de son retour d'expérience et affiner le projet mahorais.

Une mission, organisée fin août 2016 par Blue Ventures à Madagascar, a favorisé le partage d'expériences entre les différents pays engagés dans ce type de projet. Le Parc y a participé avec des représentants des pêcheurs et de la commune de Bouéni. Ils ont rencontré leurs homologues malgaches et assisté à la journée d'ouverture des zones de fermeture temporaire de pêche au poulpe à Andavandoaka et en ont constaté la réussite.



Jour de l'ouverture à la pêche au poulpe à Andavandoaka
(© Karani Andaza / Agence des aires marines protégées)

C'était également une occasion unique de rencontrer les délégations du Mozambique, de Zanzibar (Tanzanie), du Kenya, des îles Lakshadweep (Inde), du Belize et d'Indonésie venues présenter et échanger autour de projets similaires, et constituer ainsi un réseau qui permettra à l'avenir de comparer les résultats et de se conseiller mutuellement pour améliorer l'efficacité des projets.

Pwédza arongowa : « mpaka nioné... »

C'est le nom donné au projet par les pêcheuses. Il signifie **Le poulpe a dit : « j'ai besoin de voir... »**. On pourrait également dire « Curieux comme un poulpe » ou comme un pêcheur attendant la fin de la période de repos du poulpe pour évaluer l'ampleur de sa reproduction...

Le dimanche 18 septembre, les pêcheurs, la commune de Bouéni et le Parc naturel marin de Mayotte seront sur le site de Mbouanatsa à partir de 9h. L'événement débutera par un compte-rendu de la mission à Madagascar à destination des habitants et se poursuivra par le balisage de la zone choisie. La fermeture sera fêtée autour de préparations locales du poulpe, bien sûr !

Le film court « Objectif poulpe », expliquant la genèse et les objectifs du projet, bientôt visible dans les médias locaux et sur le site du Parc naturel marin de Mayotte accompagnera le lancement de cette expérimentation.



Vue panoramique du platier de Mbouanatsa (© Camille Lecat/ Agence des aires marines protégées)

Le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.aires-marines.fr/mayotte

Contact presse:

Fanny Cautain – fanny.cautain@aires-marines.fr – 06 39 09 39 70